

Décisions 2^{ème} trimestre 2017

Décision n° 85

Article 1 : de signer un avenant à la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit de la salle de motricité de l'école Paul Verlaine, représentée par sa Présidente, Madame Bernadette SCOCCI.

Article 2 : la présente convention est fixée pour la période suivante :

- Les jeudis de 17h00 à 18h00

Décision n° 86

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société SPS SUD EST, demeurant 7 Rue Antoine Jannone à Martigues (13500), concernant la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour la création de logements communaux – Immeuble 2 rue de l'hôtel de ville sur la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, **pour un montant de 1 456,00 € H.T.**

Décision n° 87

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition des locaux du collège Leï Garrus avec l'association Saga Théâtre les :

- vendredi 02 juin 2017, de 17h30 à minuit
- vendredi 09 juin 2017, de 17h30 à 23h
- -samedi 24 juin 2017, de 13h à 20h
- dimanche 25 juin 2017, de 13h à 21h

Décision n° 88

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition des locaux du collège Leï Garrus avec l'association EP 83 le :

- mardi 27 juin 2017, de 18 h à 22h, auditorium Garrigues

Décision n° 89

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Jean Mermoz avec l'association Retravailler Grand Sud Est, représenté par son Président, Monsieur Raymond BANO pour les salles suivantes :

- Bureau 1 : Tous les lundis et vendredis de 8h30 à 17h00
- Salle de réunion : Tous les vendredis des semaines paires de 8h30 à 12h00

Décision n° 90

1°) de mettre à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var un logement sis place Jean Mermoz, dans le cadre du renfort saisonnier.

2°) de signer une convention d'occupation temporaire à titre gracieux d'un bien appartenant au domaine public

3°) cette attribution prendra effet le 1^{er} juillet 2017 et se terminera le 30 septembre 2017.

Décision n° 91

Un avenant au marché sera signé avec la société PLÒ demeurant 5 rue des vigneronns à Marseille (13006), dans le cadre du marché relatif à la mission de maîtrise d'oeuvre pour la création de logements communaux (transfert de société unipersonnelle à SARL qui s'accompagne d'une application de la TVA) Avenant générant une plus-value de 9,76 %).

Décision n° 92

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition du hall d'exposition du Pôle Culturel la Croisée des Arts avec l'association « Atelier Aurélia », à compter du 15 mai 2017 et jusqu'au 28 mai 2017.

Décision n° 93

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition d'un agent dans le cadre de stages pratiques pour la préparation au Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport avec l'ODEL VAR pour Madame Dalila ALI-BELHADJ.

Décision n° 94

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de « La Croisée des Arts » - Pôle Culturel Provence Verte avec l'école Victor Hugo représentée par sa directrice, Madame Stéphanie BOURGEOIS, le 23 mai 2017 pour la représentation de leur spectacle.

Décision n° 95

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de « La Croisée des Arts » - Pôle Culturel Provence Verte avec l'école Victor Hugo représentée par sa directrice, Madame Stéphanie BOURGEOIS, le 30 mai 2017 pour la représentation de leur spectacle.

Décision n° 96

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de « La Croisée des Arts » - Pôle Culturel Provence Verte avec l'école Sainte Marie Madeleine représentée par sa directrice, Madame MARTIN, le 16 mai 2017 pour la représentation de leur spectacle.

Décision n° 97

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la Société COLAS MIDI MEDITERRANÉE demeurant 173 Avenue de Bruxelles à LA SEYNE SUR MER CEDEX (83 507), relatif aux travaux d'aménagement de trottoirs Chemin du Deffends pour un montant de 47 990,50 €.

Décision n° 98

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la Société FERRONNERIE DU VAR demeurant Lieu-dit Cafadau Route de Rians à OLLIÈRES (83 470), relatif aux travaux d'entretien stations de pompage pour un montant de 8 314,90 €.

Décision n° 99

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition du hall d'exposition de « La Croisée des Arts » - Pôle Culturel Provence Verte Monsieur David DRIOTON, artiste indépendant, du 29 mai au 18 juin 2017.

Décision n° 100

Un avenant au marché sera signé avec la société Atelier Thomas Vitraux demeurant 8 rue Emmanuel Chabrier à Valence (26000), dans le cadre du marché relatif à la tranche ferme de la réfection du flanc sud de la basilique Sainte Marie Madeleine – Lot 3 – Vitraux (Changement de barlotières dont l'état d'altération a été constaté lors du démontage des panneaux)

Avenant générant une plus-value de 3,79 %

Décision n° 101

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de « La Croisée des Arts » - Pôle Culturel Provence Verte avec Monsieur Gérard MAHE, en qualité de Compagnons Tailleur de Pierres, le 26 mai 2017 à 17h00.

Décision n° 102

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de « La Croisée des Arts » - Pôle Culturel Provence Verte avec la Compagnie « Marina TORRES » sous l'égide du Centre Chorégraphique Marina TORRES, représentée par sa directrice artistique Madame Marina TORRES, le 2 juillet 2017 pour ses deux représentations prévues à 14h30 et 17h00.

Décision n° 103

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de « La Croisée des Arts » - Pôle Culturel Provence Verte avec l'école Saint Exupéry, 199 avenue des Bastides, 83910 POURRIERES, représentée par les enseignantes, Mesdames BERITE et LE GOFF, le 15 juin 2017 pour leur représentation.

Décision n° 104

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec ARCHITECTURE & HERITAGE demeurant 29 rue Charles Montaland à VILLEURBANNE (69 100), relatif à la mission de maîtrise d'œuvre – Mission diagnostic concernant la restauration et mise en valeur de la crypte de la Basilique Sainte-Marie-Madeleine, pour un montant de 24 515,00 € HT.

Décision n° 105

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT, demeurant La Bastide Blanche - Dabisse à Les Mées (04190), concernant la location d'un porte outils équipé d'une épareuse avec chauffeur sur la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, **pour un montant de 20 000,00 € H.T.**

Décision n° 106

Article 1 : de signer une convention de stage - expérience direction ACM - avec la fédération les Francas - Union Régionale Provence Alpes Côte d'Azur pour Madame Ouided SAADANI.

Décision n° 107

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit du plateau sportif du collège Henri Matisse le samedi 17 juin 2017 de 7h à 20h avec l'association « St Max Penta » représentée par sa Présidente, Madame Sylvie FLAYOLS-VERMET.

Décision n° 108

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux du Jardin de l'Enclos à l'association « ASEPARG » représentée par son Président Monsieur Raoul PANTANELLA, le mercredi 21 juin 2017, de 15h à 24 h à l'occasion de la Fête de la Musique.

Décision n° 109

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de « La Croisée des Arts » - Pôle Culturel Provence Verte avec l'école élémentaire Paul Barles » représentée par son directeur, Monsieur Michel ZAMMIT, le 13 juin 2017.

Décision n° 110

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition du hall d'exposition de « La Croisée des Arts » - Pôle Culturel Provence Verte avec l'association Artemporel représentée par son Président, Monsieur Sylvain GALLARD, du 19 juin au 02 juillet 2010.

Décision n° 111

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle « La Croisée des Arts » - Pôle Culturel Provence Verte avec l'école Jean Jaurès représentée par sa Directrice, Madame VENET, le 06 juin 2017.

Décision n° 112

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle « La Croisée des Arts » - Pôle Culturel Provence Verte avec l'école Jean Jaurès représentée par sa Directrice, Madame VENET, le 15 juin 2017.

Décision n° 113

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de « La Croisée des Arts » - Pôle Culturel Provence Verte avec l'école élémentaire Paul Barles représentée par son directeur, Monsieur Michel ZAMMIT, le 20 juin 2017 pour le spectacle des élèves.

Décision n° 114

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société S.P.P.R., demeurant Zone d'activités du chemin d'Aix à Saint Maximin la Sainte Baume (83470), concernant la réfection de l'école Jean Moulin suite à sinistre – lot 8 double isolation faux-plafond sols menuiserie bois sur la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, **pour un montant de 123 382,54 € H.T.**

Décision n° 115

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société POURRIERE., demeurant Zone d'activités du chemin d'Aix à Saint Maximin la Sainte Baume (83470), concernant la réfection de l'école Jean Moulin suite à sinistre – lot 9 électricité chauffage sur la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, **pour un montant de 47 418,00 € H.T.**

Décision n° 116

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société CATALVER, demeurant quartier la Roumiouve à Solliès-ville (83210), concernant la réfection de

l'école Jean Moulin suite à sinistre – lot 10 menuiseries extérieures en aluminium sur la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, **pour un montant de 60 605,00 € H.T.**

Décision n° 117

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société DIDIER GEROLIN, demeurant zone d'activités du chemin d'Aix à Saint Maximin la Sainte Baume (83470), concernant la réfection de l'école Jean Moulin suite à sinistre - lot 11 peinture sur la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, **pour un montant de 14 038,98 € H.T.D**

décision n° 118

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société DESCHAND PANI, demeurant 20 rue des Poilus à Saint Maximin la Sainte Baume (83470), concernant la réfection de l'école Jean Moulin suite à sinistre – lot 12 plomberie - sanitaires sur la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, **pour un montant de 5 765,30 € H.T.**

Décision n° 119

Un marché à procédure adapté (MAPA) sera signé avec la société WIN'OVATIO, demeurant Atelier 6 Agroparc technicité 120 rue Jean Dausset à Avignon (84140), concernant la fourniture et pose de 15 caveaux préfabriqués de 3 et 6 places (enterrés) sur la commune de Saint Maximin la Sainte Baume, **pour un montant de 39 724,20 € H.T.**

Décision n° 120

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de moyens techniques avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var à la piscine municipale, afin de pratiquer la natation dans le cadre de l'entraînement physique obligatoire à la profession de sapeur-pompier.

Article 2 : pour les entraînements des membres du service départemental d'Incendie et de Secours du Var, les horaires de fonctionnement sont ainsi fixés :

- Pour la période du 24 juin au 31 août 2017 : de 7h30 à 9h00

Article 3 : cette convention est consentie pour la période du 24 juin au 31 août 2017.

Décision n° 121

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux du Jardin de l'Enclos avec l'association Fermes Avenir Tour, représenté par le responsable d'étape, Monsieur Anatole SALLÉE, du 11 au 15 juillet 2017.